

Convention de partenariat 2022-2025

Entre

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier, représentée par Mme Véronique POUZADOUX, sa Présidente.

Et

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), représentée par M. Sylvain EME, son Directeur.

PRÉAMBULE

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier (DDFiP) a engagé depuis 2021 une démarche de modernisation de son réseau au travers du projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP) des Finances publiques. L'objectif est de mieux répondre aux attentes des collectivités locales par un traitement plus efficace des opérations de gestion (comptabilité, dépenses, recettes) et un conseil et une expertise à la hauteur de leurs besoins.

Dans ce contexte, la gestion budgétaire et comptable des collectivités locales évolue en distinguant les activités de gestion et de conseil jusque-là regroupées dans les Trésoreries.

Le NRP repose donc sur la création de deux nouveaux acteurs :

• **Les Services de Gestion Comptables (SGC)** : ces nouveaux services, nés de la fusion de Trésoreries, ont une taille suffisante pour assurer une continuité de service et traiter plus efficacement les opérations : payer plus rapidement les dépenses des collectivités, encaisser plus efficacement leurs recettes et améliorer la tenue des comptes.

• **Les conseillers aux décideurs locaux (CDL)** : ce sont des cadres itinérants d'un haut niveau d'expertise qui sont exclusivement affectés à la mission de conseil auprès des collectivités locales de leur périmètre (EPCI). Ils sont installés dans les territoires au plus près des élus et des ordonnateurs. La proposition de conseils du CDL est individualisée

pour répondre aux besoins des collectivités locales (conseil financier, fiscal, budgétaire, comptable, patrimonial, réingénierie des processus,...).

Les CDL travaillent en étroite coordination avec les services de gestion comptable(SGC) qui assurent la gestion comptable et financière des collectivités locales de leur périmètre. Ainsi, les CDL peuvent mobiliser plus facilement tout le panel de compétences et d'expertises de la DGFIP.

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (ADM03) regroupe les Maires et Présidents d'Intercommunalité du département de l'Allier. Au service de tous les élus, elle représente l'ensemble des Maires et des Présidents d'Intercommunalité.

Elle maintient un lien privilégié avec l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) et se fait le relais des suggestions et interrogations des élus locaux.

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, dont la durée est de trois ans à compter de la date de signature, a pour objectif de renforcer les relations de travail existant entre les collectivités locales et les services de la DDFiP, d'adhérer à une démarche commune afin de répondre aux attentes de chacun notamment en réalisant des actions au bénéfice des élus ainsi que des secrétaires de Mairie et Directeurs / Directrices généraux des services.

SUIVI DE LA CONVENTION

Cette convention donnera lieu à des échanges réguliers entre la DDFiP et l'ADM03 dans le cadre d'un comité de suivi qui permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre. Le cas échéant, les démarches entreprises pourront ainsi être réorientées et le calendrier modifié.

Ainsi, le comité de suivi de la présente convention sera co-présidé par la Présidente de l'ADM03 (ou son représentant), et le Directeur départemental des finances publiques de la DDFIP de l'Allier (ou son représentant). Il est chargé de faire le point sur l'avancement des travaux et le suivi des résultats. Il se réunira une fois par an.

Les responsables chargés du pilotage des actions de la convention sont :

- **DGFIP** : M. MAGNIER, Responsable de la division collectivités locales au sein de la DDFIP de l'Allier, qui assure le pilotage départemental des SGC et CDL ;
- **ADM03** : M. FRADIN, Directeur de l'ADM03.

SOMMAIRE

Action 1 : Organisation, par les conseillers aux décideurs locaux, de réunions d'informations trimestrielles à destination des élus, secrétaires de Mairie et Directeurs / Directrices généraux des services

Action 2 : Mise en place de demi-journées d'immersion entre services

Action 3 : Accompagnement particulier des conseillers aux décideurs locaux à destination des secrétaires de Mairie et Directeurs / Directrices généraux des services débutants/débutantes

Action 4 : Publication sur le site internet de l'ADM03 d'informations relatives aux services de la DDFiP

Action 5 : Poursuite des actions mises en place en matière d'accompagnement des collectivités

Action 6 : Développement des engagements partenariaux

Action 7 : Mise en place d'un comité de suivi NRP

LES FICHES ACTION

ACTION 1 : Organisation, par les conseillers aux décideurs locaux, de réunions d'informations trimestrielles à destination des élus, secrétaires de Mairie et Directeurs/Directrices généraux des services.

1.Objectifs :

Dans le cadre du déploiement du NRP de la DDFiP, un cadre dédié exclusivement à la mission de conseil auprès des collectivités locales a été créé : le conseiller aux décideurs locaux (CDL).

Les CDL sont des cadres itinérants d'un haut niveau d'expertise qui sont exclusivement affectés à la mission de conseil auprès des collectivités locales. Ils sont installés dans les territoires au plus près des élus et des ordonnateurs. La fonction de conseiller est exclusive de toute autre. Le CDL peut, si les collectivités le souhaitent, disposer d'un bureau situé sur le territoire d'une de ses collectivités de rattachement ou au sein de l'intercommunalité. Le bureau peut être situé dans les locaux de la collectivité intercommunale, si cette dernière l'accepte.

Les CDL travaillent en étroite coordination avec les services de gestion comptable (SGC) qui assurent la gestion comptable et financière des collectivités locales de leur périmètre. Ainsi, les CDL peuvent mobiliser plus facilement tout le panel de compétences et d'expertises de la DDFiP.

La mission des conseillers aux décideurs locaux s'articule autour de trois grands axes :

- a) Une mission de conseil régulière ;
- b) Une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leur enjeu pour ses interlocuteurs ;
- c) Une mission de conseil personnalisée, en fonction des besoins des collectivités ou des constats réalisés.

Dans un objectif de renforcement de l'accompagnement des collectivités locales, les conseillers aux décideurs locaux de la DDFiP de l'Allier réaliseront trimestriellement des réunions d'informations auprès des secrétaires de Mairie et des Directeurs/Directrices généraux des services (DGS). Les élus intéressés pourront bien entendu y participer. Ces réunions d'informations auront pour objectif de présenter l'actualité de la gestion budgétaire et comptable des collectivités locales et de répondre à des besoins exprimés. L'objectif est également de renforcer le lien entre les élus, les secrétaires de Mairie, DGS et les CDL, qui sont désormais leurs référents en matière de conseil et peuvent à ce titre être saisis de toute difficulté liée à la gestion comptable et financière de leur collectivité.

De plus, en fonction des besoins des élus recensés par l'ADM03, les conseillers aux décideurs locaux pourront leur apporter une offre de formation spécifique (fiscalité directe locale, commission communale des impôts directs, expertise financière....).

2. Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions d'information réalisées.

Action 2 : Mise en place de demi-journées d'immersion entre services.

1.Objectifs :

Les Services de Gestion Comptables (SGC), nés de la fusion de Trésoreries, ont une taille suffisante pour assurer une continuité de service et traiter plus efficacement les opérations comptables des collectivités locales : payer plus rapidement les dépenses des collectivités, encaisser plus efficacement leurs recettes et améliorer la tenue des comptes. Les SGC sont organisés par pôles métiers (pôle dépense, pôle recette, pôle recouvrement contentieux). Les secrétaires de mairie et les Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) ont donc plusieurs interlocuteurs traitant leurs opérations.

Dans le contexte de déploiement du NRP et post crise sanitaire, il apparaît nécessaire de renforcer le lien entre les secrétaires de Mairie, Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) et les agents de la DDFiP en charge de la tenue des comptes de leur collectivité. Afin que chacun des acteurs puisse nouer ce dialogue plus facilement et mieux connaître l'environnement de travail de ses partenaires, des demi-journées d'immersion de secrétaires de Mairie et Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) dans le service de gestion comptable gestionnaire seront proposées aux collectivités volontaires. Inversement, il sera proposé à des agents de SGC de passer une demi-journée avec un/une secrétaire de Mairie et Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) dont les comptes sont tenus au SGC de rattachement.

2. Indicateurs de suivi :

- Nombres de demi-journées d'immersion réalisées
- Enquêtes de satisfaction

Action 3 : Accompagnement particulier des conseillers aux décideurs locaux à destination des secrétaires de Mairie et Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) débutants/débutantes.

1.Objectifs :

Dans un contexte de renouvellement important des secrétaires de mairie et Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) dans le département de l'Allier, les CDL apporteront un accompagnement dédié et personnalisé concernant la gestion budgétaire et financière des collectivités locales lors de la prise de fonction de secrétaires de Mairie et Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) débutants/débutantes.

Les CDL, lorsqu'ils seront informés par les Maires de la prise de fonction de secrétaires de mairie et de Directeurs / Directrices généraux des services (DGS) débutants/débutantes, se déplaceront pour proposer une aide personnalisée dans les premières semaines d'activité.

2. Indicateurs de suivi :

- Nombre d'accompagnements réalisés

Action 4 : Publication sur le site internet de l'ADM03 d'informations relatives aux services de la DDFiP.

1.Objectifs :

Pour renforcer la communication auprès des collectivités locales, le site internet de l'ADM03, www.maires-allier.fret notamment son espace dédié aux adhérents de l'association sera régulièrement enrichi d'informations relatives aux services de la DDFiP. La lettre aux élus de la DDFiP03, les organigrammes des services de gestion comptables, le « replay » des webinaires réalisés et le calendrier des différentes formations organisées seront notamment mis en ligne sur le site internet de l'ADM03.

2. Indicateurs de suivi :

- Nombre de publications réalisée

Action 5 : Poursuite des actions mises en place en matière d'accompagnement des collectivités.

1.Objectifs :

La DDFiP de l'Allier s'engage à poursuivre son engagement en matière d'accompagnement des secrétaires de mairie et Directeurs / Directrices généraux des services (DGS). Plusieurs leviers d'accompagnement sont d'ores et déjà exploités, et seront maintenus :

- En partenariat avec l'Agence technique départementale de l'Allier et le CNFPT, la DDFiP propose régulièrement des journées de formation à destination des élus, des secrétaires de mairie et Directeurs / Directrices généraux des services (DGS). Afin de développer le travail en partenariat et la fluidité des échanges, ces formations sont organisées par EPCI et dispensées par le comptable public ou ses adjoints et le conseiller aux décideurs locaux du territoire. Les collectivités locales sont sollicitées afin de collecter leurs attentes ;
- La DDFiP publie régulièrement depuis avril 2021 une lettre dématérialisée dédiée aux collectivités locales du département. Elle est un support de communication privilégié qui permet d'informer les élus de l'actualité de la DDFiP de l'Allier dans le secteur local ;
- La DDFiP propose également régulièrement des Webinaires thématiques à destination des collectivités locales. Les sujets abordés sont des thématiques d'actualité ou répondant à une demande exprimée des collectivités locales.

De plus, la DDFiP participera à des réunions d'information organisées par l'ADM03 par arrondissement. La DDFiP présentera dans ce cadre des thématiques d'actualités sur la gestion comptable et financière des collectivités locales comme la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics qui entrera en vigueur le 01/01/2023.

2. Indicateurs de suivi :

- Nombre de formations, de webinaires et de lettres aux élus réalisés

Action 6 : Développement des engagements partenariaux

1.Objectifs :

L'engagement partenarial est un outil permettant de renforcer les relations de travail entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable et d'adhérer à une démarche commune afin de répondre aux attentes de chacun et moderniser les échanges. L'objectif est d'identifier les axes de progression dans les processus de travail (dépense, recette, recouvrement, dématérialisation, expertise en matière de fiscalité directe locale, etc.) et de contractualiser des engagements qui feront l'objet d'un suivi régulier.

La DDFiP souhaite développer cette démarche auprès des EPCI du département et a déjà engagé les échanges avec certains d'entre eux.

2. Indicateurs de suivi :

- Nombre d'engagements partenariaux réalisés

Action 7 : Mise en place d'un comité de suivi NRP.

1.Objectifs :

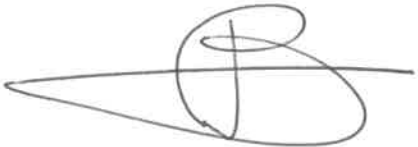

Le NRP sera définitivement mis en place au 1^{er} janvier 2023. Son objectif est de renforcer la présence de la DGFIP sur le territoire tout en modernisant l'organisation de ses services.

Afin de mesurer l'efficacité de la nouvelle organisation des services de la DDFiP auprès des élus locaux, un comité de suivi NRP sera organisé annuellement auquel l'ADM03 sera associée. Elle désignera à ce titre deux représentants pour y siéger. Celui-ci sera un lieu d'échanges d'information et de concertation dans le but d'atteindre des objectifs communs et d'identifier des solutions en partenariat aux problématiques rencontrées. Il permettra notamment d'identifier de nouvelles actions à mener afin d'améliorer le service rendu et la fluidité des échanges ordonnateurs-comptables.

2. Indicateurs de suivi :

- Nombre de comités de suivi réalisés

A Chappes, le 27 septembre 2022

<p>Madame Véronique POUZADOUX</p>  <p>Présidente de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier</p>	<p>Monsieur Sylvain EME</p>  <p>Directeur Départemental des Finances Publiques du département de l'Allier</p>
--	---

